



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Conseils municipaux

Question écrite n° 5388

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande à M le ministre de l'intérieur s'il a été fréquemment conduit à user de ses pouvoirs de suspension, de révocation des élus municipaux depuis 1977. Il lui demande également combien de conseils municipaux ont été dissous pendant cette même période pour remédier aux dissensions internes en paralysant le fonctionnement. Il lui demande si ces décisions ont affecté des communes de taille importante.

Texte de la réponse

Réponse. - Depuis le renouvellement général des conseils municipaux de mars 1977, sept suspensions et sept révocations ont été prononcées à l'encontre de sept maires et trois adjoints ; parmi ces élus, trois maires et un adjoint ont d'abord été suspendus par arrêté ministériel puis révoqués par décret en conseil des ministres. Pour la même période, cent trente-six conseils municipaux ont été dissous en conseil des ministres en raison de dissensions internes entravant l'administration communale. Les deux tableaux ci-après donnent la ventilation des mesures de dissolution selon, d'une part, l'année de la décision, d'autre part, l'importance démographique des communes concernées. Voir tableau dans le JO no 07 (année 1989). Voir tableau dans le JO no 07 (année 1989).

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5388

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3303